

Sujet: [INTERNET] Contribution n°20 / Un concours international pour la vallée de Courtineau

De : Agir A10 <agira10touraine@gmail.com>

Date : Fri, 23 Feb 2018 15:53:08 +0100

Pour : pref-ep-2x3voies10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Monsieur le président de la commission d'enquête publique,

Veillez trouver en attaché une **PROPOSITION** de concours international pour la vallée de Courtineau. Ce document est un document de **TRAVAIL**. Il nous semblait toutefois important de vous le communiquer vu que plusieurs observations visibles sur le site de la préfecture y font référence.

Respectueusement,

Julie Leduc

Présidente d'Agir A10 Touraine

ConcoursInternational_ValleeCourtineau_V3.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

VALLÉE DE COURTINEAU CONCOURS INTERNATIONAL

Définition du projet, de la problématique (pont/vallée) et de l'appel à candidature.

Les commanditaires :

Agir A10 Touraine, Association de la Vallée de Courtineau + Vinci Autoroutes ?

L'organisateur :

CAUE Touraine, mandaté par Vinci Autoroutes ?

Les partenaires privilégiés :

- Eternal Network, atelier de production et d'ingénierie en art contemporain.
- Le CAUE Touraine.
- Le Conseiller pour les arts plastiques de la DRAC Centre-Val de Loire (Direction régionale des affaires culturelles).
- L'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (DRAC).
- La Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service déconcentré du Ministère de l'Environnement.
- La Maison de l'Architecture.

L'objet du concours :

Un concours d'idées est lancé dans le but de recueillir des scénarii et des propositions pour imaginer l'ouvrage d'art qui doit accueillir 3 nouvelles voies de l'autoroute A10 au franchissement de la vallée du Courtineau et son environnement inscrit en tant que Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). L'enjeu est de travailler sur l'impact paysager, visuel et sonore de l'ouvrage et de son usage (nuisances sonores des véhicules passant sur le pont, impact visuel pour les habitants de la vallée), en essayant de trouver un équilibre entre la qualité patrimoniale et le besoin autoroutier.

Le pont et son agrandissement peuvent-ils être perçus autrement que comme une verrou destructrice de l'environnement, une gêne et une entrave, pour devenir un élément qualitatif pour la vallée, ses habitants, ses visiteurs et les automobilistes, grâce à la qualité architecturale et paysagère de l'ouvrage et du traitement artistique et paysager de l'ensemble.

Un plus, non obligatoire, serait une référence visuelle, pour les automobilistes, à l'Epée de Jeanne d'Arc. Elle pourrait inciter des automobilistes à envisager un séjour en Chinonais (la sortie autoroutière "Sainte-Maure-de-Touraine" est située à 4 km du viaduc).

Le jury :

Sous la tutelle du CAUE 37, des associations Agir A10 Touraine et Vallée de Courtineau, le jury sera composé de :

- représentants des commanditaires
- des conseillers artistiques de la Drac et de l'association Eternal Network
- de représentants de l'UDAP
- de la Directrice de la Maison de l'Architecture
- de personnalités qualifiées, architectes, paysagistes, artistes
- d'experts en environnement
- d'experts techniques en ouvrage d'art
- d'élus de la Communauté de Communes

Les candidats :

Une équipe – allant de trois à six membres – est constituée (il peut s'agir d'une composition exclusive pour le projet ou d'une agence déjà constituée).

Chaque équipe doit obligatoirement compter un·e architecte DPLG et/ou un·e paysagiste – qui sera la·e mandataire –, et/ou un·e artiste (+ un·e acousticien·ne ?). La pluridisciplinarité est requise.

Aucun membre d'une équipe ne peut faire partie d'une autre équipe.

La procédure :

- Appel à candidature international

Les équipes envoient un dossier de présentation de chaque membre, avec des références, une copie de diplôme pour le mandataire, ainsi qu'une note d'intention manifestant l'intérêt pour le sujet et la problématique que l'équipe souhaite développer.

- Sélection des candidats

Le jury sélectionnera 4 équipes.

- Workshop

Les 4 équipes se retrouveront sur une même période (sept jours), pour développer leurs recherches et leurs projets. Le lieu du workshop sera un espace à proximité du site, facilement accessible, permettant de se rendre régulièrement dans la vallée.

Des représentants des commanditaires et un conseil scientifique seront présents pour donner des informations paysagères, urbanistiques, historiques, infrastructurelles, artistiques, tout au long du workshop. Des soirées de conférences, des repas avec les habitants et des visites de sites emblématiques du pays seront organisés.

Envisager la possibilité d'hébergement chez l'habitant ?

À l'issue du séjour, chaque équipe présentera son projet au jury.

Cette séance sera publique, en particulier pour les habitants de la vallée et alentours. Leur avis sera recueilli et pris en compte par le jury.

- Sélection du lauréat

Après le workshop, les équipes auront un mois pour formaliser, modifier et mettre au propre leurs propositions.

Le jury sélectionnera le lauréat.

- Réalisation

A discuter : "Vinci Autoroutes mandatera le lauréat pour mettre en place une étude de

faisabilité du projet."

Un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) pourrait alors mis en place pour mobiliser les artisans locaux sur ce projet.

Budget :

Chaque équipe retenue percevra une somme forfaitaire (à définir). Cette somme couvre la cession des droits, permettant aux commanditaires d'organiser des présentations publiques des projets.

Pour le workshop, les frais de déplacement, d'hébergement et la restauration seront pris en charge par les commanditaires. Il faudra définir certaines conditions, comme une base d'aller-retour en classe économique (avion, train).

L'équipe lauréate percevra une somme forfaitaire (à définir) (cession de droits de présentation du projet).

A discuter : " Ensuite, les frais d'étude et de réalisation seront envisagés par Vinci Autoroutes."

* L'ensemble du workshop sera documenté (photos, vidéos) et permettra de communiquer sur ces résultats sur la procédure, ses enjeux et le développement des idées des candidats.

Ils soutiennent l'idée de ce concours international :

- Le maire de Saint-Epain
- Le maire de Sainte-Maure-de-Touraine
- Le maire de Sainte-Catherine de Fierbois
- Le président de la communauté de communes Touraine Val de Vienne et son adjoint en charge de la culture
- L'association du patrimoine de Saint-Epain
- L'association du patrimoine de Sainte-Maure-de-Touraine

Mais aussi :

- Nadège Arnault, vice-présidente au Conseil départemental et conseillère du canton de Sainte-Maure-de-Touraine
- Fabienne Colboc, députée de la 4e circonscription d'Indre-et-Loire
- Yves Dauge, ancien sénateur et maire de Chinon, auteur du rapport "Plan national en faveur des nouveaux espaces protégés" remis en février 2017 au gouvernement
- Patricia Laigneau, directrice du château du Rivau